



Faute de l'administration de l'urbanisme de la ville

Par Nini

C'est au sujet d'un problème concernant une faute professionnelle de l'administration de l'urbanisme de la ville. Je viens de retrouver mes parents dans un état lamentable dû a deux ans de tourment dont ils n'osaient pas me parler car "honte d'être tombés dans un piège"

1) En effet l'administration de l'urbanisme de la ville a validé les plans de construction de la terrasse des nouveaux voisins sur le mur privatif de mes parents. Et de plus le voisin s'est encastré dans notre façade et a dépassé de 10 cm.
2) A mal orienté mes parents pour contester les plans d'urbanisme

Mes parents n'ont rien demandé, ils souhaitaient agrandir la cuisine en s'appuyant sur le mur privatif pour ma mère a 70 ans qui a une maladie auto-immune à 100% et une infirmité reconnue a 30% due a une agression en 2007 en prévision du futur pour être a l'aise, son infirmité ayant évolué elle a la limite de la prothèse

3) ont laissé faire une conciliation pas équitable

mes pauvres parents ont lancé une conciliation par peur et suite à du harcèlement, et n'avaient aucune idée du prix du mur privatif, personne pour les aider et ont signé pour 1500?, somme en plus mis sous séquestre et sous condition que mes parents payent..la moitié de frais de notaire avec le voisin.

La conciliation, une blague ? Un ami expert géomètre a estimé grossièrement à 12000 pour un mur de 2,5 de long. Ils ne veulent même pas d'argent juste la démolition de tout ce qui empiète sur leurs maisons et leurs murs

Depuis que ce voisin est arrivé ils ont enduré harcèlement, ont dû payé un avocat, un expert géomètre, le notaire mais ont arrêté vu les frais

Les voisins les ont harcelé "j'espère que ça se passera bien pour les 10 ans a venir pour le temps qu'il vous reste à vivre" il se prend pour le prophète ? "si vous ne nous donnez pas votre mur, on vous bouchera tout" et bien d'autres choses prouvées a l'appui comme insister pour avoir une autre partie de mur privatif au même tarif

J'ai voulu questionner sur les réseaux sociaux et associations, Beaucoup pense qu'il faut prendre un avocat en droit public tribunal administratif.

D'autres sont d'avis que aujourd'hui si on valide aussi facilement sans expliquer précisément comment contester c'est parce que les taxes d'habitation sont plus intéressantes pour la ville lorsque il y a extension.

Mes parents ont été voir beaucoup de monde mais tournent en rond, de plus l'architecte du voisin a travaillé avec la mairie et l'urbanisme pour créer des éoliennes le long d'un fleuve. Ils ont l'impression comme beaucoup que c'est la mafia

Je suis très triste de ce qui arrive a mes pauvres parents, le médecin a constaté mzd parents dépressifs, je ne sais pas qui je dois contacter

Par chance

une problématique insoluble... est ce que vos parents envisagent de vendre leur maison pour s'acheter un autre bien, loin du logement du voisin harceleur etc..

Par Nini

Merci de votre réponse,
non ils ne souhaitent absolument pas partir c'est leur quartier et leur vie, ils ont tous leurs amis et famille ici..

J'ajoute que certains voisins se plaignent de la façade arrière de ces nouveaux arrivants qui ressemblent en toute objectivité a la façade d'un bâtiment administratif, la première fois que tout le monde l'a vu ça nous a fait penser a celui

de la CAF de notre ville

D'autres se plaignent d'avoir un mur de briques qui gâchent la vue quand ils se lèvent le matin, et des fissures causés par les travaux.

Mais ils n'agissent pas ils ne font que se plaindre à nos parents...

Ce qui est triste c'est que à la base mes parents ont rien demandé, parce que ils ont de nouveau voisins ils ont du dépenser pour le notaire,leur murs privatifs bradés et de l'argent pour des avocats qui profitent de leurs désarroi

De plus, 3 agents immobiliers sont passés plusieurs fois poser la question en porte a porté venant de la même agence. J'ai remarqué par la fenêtre qu'ils n'avaient fait qu'un côté de la rue..

J'avais pensé a en parler dans les médias pour faire prendre conscience de ce genre de situation horrible

Par chamce

portez plainte collectivement contre le voisin (courriers à adresser au procureur de la République du TGI le plus proche ou à déposer directement à l'accueil du TGI) + une plainte pour harcèlement moral et intimidation
il faudrait que vos parents portent plainte contre le service urbanisme de leur ville en remettant 4 exemplaires de la plainte au tribunal administratif le plus proche.

le dépôt de plainte doit être faire en même temps au TGI et au TA

Par Nini

Merci beaucoup pour votre réponse,

Nous allons démarcher un avocat au civil lundi et essayer de voir si on peut le payer petit a petit

Et en parallèle aller chercher les dépôts de plaintes au TGI et TA comme vous avez dit, merci beaucoup !

Vous savez j'en apprends par bribes et je suis choquée et même de la protection juridique qui quand mes parents ont contester, la secrétaire s'est trompée comme par hasard sur le délai de carence, et au lendemain de cette tentative le couple qui parle a mes parents en les menaçant

Il y a des mails prouvant que ces voisins ont été faire de la diffamation auprès du notaire de mes parents en disant que mes parents étaient des harceleurs ont fait "pleins de procès a la voisine avant eux" or il n'y JAMAIS eu de procès ceci est vérifiable.

Je comprends que mes parents soient complètement traumatisés, c'est honteux de profiter de la faiblesse de personnes âgés ! Mais là je n'ai jamais vu ça !

Je pense que côté urbanisme,il devrait y avoir une amélioration des vérifications des plans et voir si il n'y a pas débordement sur les propriétés des personnes vulnérables. Au plus je lis les situations des autres beaucoup se sont fait avoir, c'est honteux !